

No E.P. : 2022-16002
Rue : Chemins Armand-Dufaux, du Château-de-Bellerive, de Contamines-sous-Cherre, de la Gabiule, du Milieu, du Nantet, du Port-Bleu, du Port-de-Bellerive, de Relion et de la Savonnière
Commune : Collonge-Bellerive
Objet : Circulation
Date de parution : 07.06.2022

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La commune souhaite créer une zone 30 km/h sur le secteur de Bellerive aux chemins suivants :
Chemin Armand-Dufaux, chemin du Château-de-Bellerive, chemin de Contamines-sous-Cherre, chemin de la Gabiule, chemin du Milieu, chemin du Nantet, chemin du Port-Bleu, chemin du Port-de-Bellerive, chemin de Relion et chemin de la Savonnière.

La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD 318684/1.

**La commune de Collonge-Bellerive invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit,
dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les
observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de
la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, au Département Technique de la Mairie,
chemin du Château-de-Bellerive 1, 1245 Collonge-Bellerive, tél 022 722 11 53,
Le secrétariat technique est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.**

Adresse courriel : technique@collonge-bellerive.ch